DLP 28-4-98009626



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 10/98 du 16 avril 1998 - 3 pages

Grandes Cultures

Colza

Stades : Echelonnés depuis le stade E à premières fleurs pour des situations tardives, à 5-6 siliques pour les situations les plus avancées. Le stade F1 G1 est atteint dans beaucoup de situations.

Ravageurs

Aucune capture de **charançon des siliques** n'a été observée à ce jour.

Maladies

Sclérotinia : quelques apothécies sont observées dans des parcelles à risque. Peu d'évolution pour les autres maladies. Quelques taches d'**alternaria** restent visibles.

▪***Le traitement visant le sclérotinia sera à appliquer dès que possible dans les parcelles ayant atteint le stade "chute des premiers pétales".*** La note en page 2 développe la stratégie de protection fongicide du colza.

Mélange fongicide - insecticide

Aucune capture de charançon n'étant observée, l'intervention insecticide n'est pas justifiée d'autant que la rémanence d'un insecticide à cette période est faible. En tout état de cause, **le mélange pyréthrinoïdes + fongicides est fortement déconseillé en raison des risques de mortalité d'abeilles qu'il présente.**

Blé

Stades : De épi 1 cm à 2 noeuds, l'évolution est peu rapide.

Maladies

Les symptômes de **piétin-verse** sont bien visibles en situations à risque.

L'**oïdium** ne présente pas d'évolution voire régresse tant avec le lessivage de pustules qu'avec la sortie de nouvelles feuilles.

Les taches de **septoriose** restent le plus souvent sur les vieilles feuilles soit F5 F6 définitives.

Le modèle PRESEPT indique une montée du risque (notamment en Val de Saône et Nord Yonne) qui reste cependant modéré (voir carte ci-dessous). Aucune sortie de tache n'est attendue dans les jours à venir.

▪***Les dernières situations à risque piétin-verse encore non traitées devront être protégées dès que possible.***

L'intervention septoriose reste prématurée.

Un nouveau point sera fait dans notre bulletin de la semaine prochaine.

Orge d'hiver

Stades : De 1 à 2 noeuds (évolution faible).

L'ensemble du complexe parasitaire reste en place, mais la sortie de nouvelles feuilles

Le risque septoriose en Bourgogne et Franche-Comté vu par PRESEPT

Colza
Protection fongicide. Pas d'insecticide.

Blé
Piétin-verse : traitement urgent en situations tardives.
Septoriose : attendre encore.

Orge d'hiver
Premier fongicide en situations non protégées.

Maïs
Désherbage.
Protection insecticide au semis.

Service Régional de la Protection des Végétaux
ZI Nord - BP 177
21205 BEAUNE Cedex
Tél : 03.80.26.35.45
Fax : 03.80.22.63.85

Service Régional de la Protection des Végétaux
Immeuble Orion
191, Rue de Belfort
25043 BESANCON Cedex
Tél : 03.81.47.75.70
Fax : 03.81.47.75.79

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Bourgogne
Directeur gérant : JC RICHARD
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1700 AD
ISSN n°0758-2374
Tarif Courrier 330 F- Fax 380 F

donne l'impression d'un recul des symptômes visibles. Seules la **rouille naine** et l'**helminthosporiose** peuvent être observées jusque sur F3 visible. La climatologie reste cependant favorable à la **rhynchosporiose**.

▪*Les parcelles non traitées devront recevoir une protection dès que possible.*

Orge de printemps

Stades : 3 feuilles 1 talle à redressement. Les **pucerons** sont toujours absents. Seules les feuilles les plus âgées peuvent présenter quelques taches d'**helminthosporiose** et surtout quelques pustules d'**oïdium**.

Tournesol

Les seules parcelles actuellement levées correspondent à des semis autour du 25 mars ; les semis plus tardifs n'ont pas encore émergé. Leur aspect vert-jaunâtre avec des cotylédons parfois recroquevillés traduit la difficulté de levée en conditions froides. Surveiller les **limaces** qui restent actives.

Pois

On observe peu d'encoches de **sitones** sur feuilles. Les parcelles atteignant 4-5 feuilles arrivent en fin de période de sensibilité.

Nous sommes à la recherche d'une parcelle de pois d'hiver infestée avec du chiendent afin de réaliser un essai désherbage. Merci de contacter le SRPV Bourgogne.

Le point sur ...

Les maladies du colza

La clef de la protection fongicide du colza au printemps est l'intervention contre le sclérotinia, au stade classique "chute des premiers pétales" ; ce stade marque en effet le début de la période de risque : les pétales contaminés par les spores du champignon peuvent se coller sur les feuilles et permettre la colonisation de la feuille, puis de la tige.

La protection renforcée de type "encadrement de la floraison" présente-t'elle un intérêt ?

Un programme à deux traitements visant à prolonger la période de protection n'apporte pas d'amélioration de l'efficacité sur sclérotinia. 8 essais conduits par le SPV dans le quart Nord-Est depuis 1991 montrent que ce type de stratégie n'est pas valorisé économiquement par rapport à une seule application fongicide au bon moment.

Une intervention unique, bien positionnée, apporte une efficacité optimum sur sclérotinia.

Quel produit appliquer à la floraison ?

Les produits ayant une autorisation de vente sur les maladies du colza (voir tableau du bulletin précédent) sont composés de carbendazime (molécule apportant à elle seule une efficacité satisfaisante sur sclérotinia), de triazoles ou d'imides cycliques, ou plus souvent d'associations carbendazime + triazole ou carbendazime + imide qui sont plus polyvalentes sur le complexe des maladies.

Sur une moyenne de 12 essais conduits de 1991 à 1997, le gain de rendement procuré par un produit polyvalent (essais conduits avec Eria et Calidan) est de + 1,5 q/ha (fourchette de - 0,5 à + 4,8 q/ha) par rapport à une carbendazime seule. Lorsque l'on déduit le coût des produits, il y a équivalence entre carbendazime et produits polyvalents sur la moyenne des situations.

Il faut noter que les produits ayant une efficacité sur alternaria, quand ils sont placés à la floraison, ont un arrière effet intéressant sur cette maladie, en retardant sa progression. Cet effet sera cependant insuffisant pour enrayer la montée de l'alternaria si la météo est favorable en fin de campagne.

Est-il possible de faire l'impasse sur le traitement sclérotinia ?

1997 a été l'exemple d'une campagne où, avec une pression faible des maladies, le poste fongicide n'a en général pas été rentabilisé sur colza. La difficulté dans le raisonnement de la lutte contre le sclérotinia est que les produits ont une efficacité de type préventif, à laquelle s'ajoutent la difficulté de passage liée à la hauteur des plantes, l'absence de tolérance variétale .... En absence de modèle (travail en cours) ou de grille de risque fiable, un témoin non traité peut permettre d'évaluer (*a posteriori*) le potentiel sclérotinia de la parcelle. Rappelons que la nuisibilité du slcérotinia est estimée à une perte de 1,5 q/ha par tranche de 10 % d'attaque.

Prise en compte des autres maladies

Depuis plusieurs années, la culture des variétés peu sensibles à la cylindrosporiose et au pseudocercosporella (maladie des taches blanches), permet de s'affranchir de traitements fongicides spécifiques contre ces maladies, et ceci en toutes régions. Dans le cas où ces maladies sont toutefois observées en cours de montaison, elles seront prises en compte au moment du traitement pivot de début floraison par le choix d'un produit efficace.

L'oïdium, s'il peut être observé sur tout le territoire national, ne concerne, semble-t-il en termes de nuisibilité, que le Sud de la France. Il n'existe pas à l'heure actuelle de produit autorisé sur cette maladie ; il est à noter cependant un effet intéressant des triazoles positionnées pour le traitement principal contre le sclérotinia.

Qu'en est-il de la sensibilité du sclérotinia à la Carbendazime ?

Depuis la détection de souches moins sensibles à la carbendazime à Lux (21) en 1994, le suivi mis en place n'a détecté aucune évolution de la résistance au laboratoire ni baisse de l'efficacité au champ.

Maïs - Désherbage

Changer ses habitudes pour répondre aux exigences environnementales.

Une mise en évidence de pollution de l'eau par certains produits phytosanitaires a conduit le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et le Ministère de l'Environnement à limiter les doses et à restreindre les usages de plusieurs molécules dans le cadre d'un plan d'action "produire plus propre".

Depuis le 15 février 1997, **la dose d'atrazine est limitée à 1 000 g/ha/an**. Cette limitation de dose s'applique également aux apports de simazine. Dans le même temps, ces triazines ont fait l'objet d'un retrait des autorisations de mise sur le marché pour les zones non agricoles.

Ces restrictions visent à améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines : l'agriculture, qui devient la seule utilisatrice d'atrazine, se doit de poursuivre les efforts permettant une utilisation raisonnée de cette triazine. L'avenir de l'atrazine est incertain, il est lié aux résultats de la procédure de réinscription des anciennes matières actives en cours au plan européen. Mais d'ores et déjà, il est vraisemblable que l'interdiction en zones de captage va se développer dans le cadre d'arrêtés préfectoraux.

Désherber sans atrazine ?

Travaux conduits en Franche-Comté :

Les essais menés par la Protection des Végétaux depuis 1991 et notamment ceux menés en Franche-Comté montrent que des solutions techniques existent entre 0 et 1 000 g d'atrazine. Des stratégies de désherbage sans atrazine sont pratiquées en zones de captages depuis 1993. Certes plus techniques et légèrement plus onéreuses, elles permettent un très bon contrôle des adventices et le maintient du potentiel agronomique. A ce jour, pour la Franche-Comté, 1 600 ha de terres arables sont contractualisées en Mesures Agri-Environnementales avec un cahier des charges interdisant l'atrazine. L'effet de ces mesures sur la qualité de l'eau est net en nappes alluviales : le zéro atrazine sur les périmètres rapprochés permet d'obtenir une eau potabilisable conforme à la norme européenne qui est de 0,1 µg/l pour une matière active.

Evolution de la gamme herbicide :

En 1998, la gamme des herbicides utilisables dans le cadre des programmes sans atrazine s'est élargie avec l'isoxaflutol (Lagon et Merlin), le fluthiamide + métosulam (Diplôme), le prosulfuron + bromoxynil (Eclat).

Par ailleurs, les essais ont montré que dès 500 à 600 g par ha et en association avec une ou plusieurs autre(s) molécule(s), l'atrazine peut donner entière satisfaction.

Stratégies de désherbage

Ne pas dépasser la dose de 1 000 g/ha/an d'atrazine ou de simazine ou du mélange atrazine + simazine, pour l'ensemble des traitements.

Situation à adventices sensibles à l'atrazine

En général, préférer l'incorporation avant le semis ou l'application en post-levée des adventices. Cette application de post-levée est conseillée en sol riche en matière organique ; par contre, en parcelle à forte pente, il est préférable d'incorporer l'atrazine avant le semis.

Situation à dicotylédones résistantes

Avant l'arrivée de l'isoxaflutol, un passage de post-levée était quasi obligatoire.
En 1998, trois possibilités sont envisageables :
- 750 g d'atrazine au semis puis 250 g avec l'anti-dicotylédones en Post-levée
- 600 à 1 000 g d'atrazine avec l'anti-dicotylédones "tout en post-levée"
- 750 g d'atrazine associés à de l'isoxaflutol en application de post-semis-prélevée

Situation à graminées résistantes

Les applications au semis d'un herbicide résiduaire se feront en association avec 500 ou 750 g d'atrazine ; cette complémentation sera surtout utile en présence de risques de crucifères ou de graminées telles que le vulpin ou le ray-grass. L'incorporation avant le semis est intéressante avec l'alachlore et le métolachlor. Pour le diméthénamid et maintenant la fluthiamide (Diplôme) c'est le post semis-prélevée qui est conseillé.
Les sulfonylurées permettent de se tourner vers des stratégies "tout en post-levée" à condition de bien évaluer les contraintes : disponibilité, portance des sols, respect des stades, levées échelonnées et de respecter les précautions d'emploi de ces produits.

Situation à graminées et dicotylédones résistantes

La stratégie classique repose sur deux passages : pré-semis pour l'anti-graminées puis post-levée contre les dicotylédones renforcés avec de l'atrazine si nécessaire. Cependant, la pendiméthaline en post-semis offre une bonne efficacité ; attention toutefois aux sols filtrants et aux semis mal recouverts. L'isoxaflutol associé à un anti-graminée est à suivre avec beaucoup d'intérêt sur ce type de flore. Sur ce créneau de flore complexe, les sulfonylurées associées à un anti-dicotylédones assurent une troisième alternative.

Situation à vivaces

Les produits spécifiques figurent dans le "dépliant maïs" (assurez-vous des compatibilités en cas de mélanges à d'autres herbicides et respectez bien les préconisations d'emploi : doses, stades, conditions climatiques).

Maïs - Protection insecticide au semis

Le ravageur le plus dommageable et le plus fréquent reste le **taupin**. Si les semis débutent en sol froid il conviendra d'être vigilant. Les **oscinies** et les **scutigerelles** occasionnent localement des dégâts.
Trois possibilités existent :
Le traitement en plein : Cette technique reste la plus adaptée en situations à forts risques. **Attention à ne pas dépasser la dose maximale de 1200 g/ha de Lindane** (rappel : interdiction totale d'emploi de cette matière active au 1er juillet 1998),
Le traitement en localisation ou microgranulés permet d'élargir le spectre d'efficacité aux scutigerelles et plus souvent aux oscinies,
Le traitement de semences : A base d'imidaclopride ou de fipronil, il offre les mêmes avantages que les microgranulés avec en plus une action sur les pucerons précoces et cicadelles (imidaclopride uniquement). Son coût reste non négligeable, par contre il ne nécessite aucun équipement particulier.

Vers gris - Tipules

Les interventions citées plus haut n'ont pas d'action sur ces ravageurs : en zones habituellement concernées, surveiller les cultures et intervenir dès les premiers dégâts avec des appâts ou une pulvérisation, en soirée, de pyréthrinoïde (voir dépliant maïs).